

On parle aussi d'un long travail qui serait repris en ce moment par la Congrégation des Rites et consisterait dans une revision et une réforme complète du bréviaire romain, adaptant les offices des fêtes aux besoins nouveaux de l'Eglise et spécialement des prêtres ayant charge d'âmes, qui se trouvent avoir à réciter un office très long tout juste au temps où les œuvres de leur ministère les occupent le plus.

Cette révision aurait lieu sur la base des projets de réforme commencés sous Benoît XIV qui voulait faire en sorte que les fêtes des saints n'empêchassent pas la récitation hebdomadaire du psautier.

Dans sa dernière allocution consistoriale, N. S. P. le Pape s'est élevé contre les lois qui viennent d'être votées par le Parlement hongrois : le mariage dit civil, consacré par une loi, — le mariage civil avant la célébration des noces selon le rite catholique, — le divorce autorisé.

Le jour de la fête de l'Annonciation, le Souverain Pontife a promulgué deux décrets de la congrégation des Rites dont l'un porte que l'on peut procéder sûrement à la béatification du vénérable Bernardin Realini, de la compagnie de Jésus, et l'autre proclame l'héroïcité des vertus du vénérable Vincent Romano, curé d'Herculanum au diocèse de Naples.

La béatification solennelle du Vénérable Realini aura lieu après Pâques. C'est aussi à Pâques, au moment des fêtes centenaires pour saint Philippe de Néri, qu'aura lieu la béatification du vénérable Antoine Grassi, de l'Oratoire, au sujet duquel le décret du *tuto procedi posse* a été rendu l'année dernière. — Les procès de canonisation actuellement pendants devant le tribunal de l'Eglise, sont au nombre de 216.

— Le Président du Venezuela a promulgué un décret pour rendre obligatoire dans toutes les écoles l'enseignement de la religion catholique.

— Le Centre allemand compte non seulement voter la loi amendée sur les menées subversives, mais il a même présenté cet article additionnel : « Sera puni d'une amende jusqu'à six cents marcs, ou d'un emprisonnement jusqu'à deux ans, quiconque, par des imprimés ou des gravures, publiquement ou devant plusieurs personnes, attaque ou nie l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme humaine, le caractère religieux et moral du mariage ou de la famille. »

— Deux francs-maçons avancés, de Buenos-Ayres, république Argentine, Don Roman Lopez et don Michel Perez, auteurs d'un infâme opusculé intitulé *le Triomphe de la maçonnerie*, viennent d'abjurer solennellement. La conversion de ces deux hommes est due au zèle éclairé du P. Aguilar, de la Compagnie de Jésus, qui les a ramenés dans le giron de l'Eglise. L'abjuration publique de leurs erreurs a eu lieu en l'Eglise de San-Salvador de Buenos-Ayres, desservie par les RR. PP. Jésuites. Avant cette cérémonie, MM. Lopez et Perez avaient remis à l'autorité ecclésiastique les titres, les insignes et les charges qui les accrédiétaient membres des sociétés condamnées par l'Eglise catholique. Ils n'ont pas fait les choses à demi, car, de plus, chacun d'eux avait adressé à Mgr Anéiros, archevêque de Buenos-Ayres, une touchante lettre où ils racontaient toute leur vie d'erreurs et demandaient humblement pardon. D'origine espagnole tous deux, ils avaient été élevés très chrétiennement.

Les maçons de Buenos-Ayres, dit-on, sont fâchés comme des coqs d'Inde.

3 à 400 officiers de Madrid ont saccagé les bureaux de deux journaux. Cette affaire a amené la démission du gouvernement.